

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000769 – MDE 11/008/00AU 366/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

## PEINE DE MORT

**BAHREÏN** Yoshork Dostazudi (f), ressortissante éthiopienne, 20 ans

Londres, le 30 novembre 2000

Une ressortissante éthiopienne a été condamnée à mort après avoir été reconnue coupable de meurtre.

Le 28 novembre, la Haute Cour criminelle a condamné à la peine capitale l'employée de maison Yoshork Dostazudi pour le meurtre de sa patronne, Sadiya Baltaw, tuée à Ar Rifa, en décembre 1998. D'après les informations recueillies, Sadiya Baltaw, qui était de nationalité philippine, a été frappée à la tête avec un marteau et son corps a été démembré. Aux termes de la législation bahreïnite, Yoshork Dostazudi a le droit d'interjeter appel de sa peine.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions, mais elle est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue la pire violation qui soit du droit à la vie.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La peine capitale est rarement appliquée à Bahreïn. Depuis 1977, une seule exécution a eu lieu dans ce pays, celle d'Issa Ahmad Qambar, ressortissant bahreïnite qui a été passé par les armes en mars 1996, après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un fonctionnaire de police. Trois autres ressortissants bahreïnites, Ali Ahmad Abdallah al Usfur, Youssef Hussain Abd al Baqi et Ahmad Khalil Ibrahim al Kattab, sont actuellement incarcérés sous le coup de sentences capitales. Accusés d'avoir tué sept ressortissants bangladais au cours d'un attentat à la bombe incendiaire perpétré contre un restaurant à Sitrah, ils ont été reconnus coupables par la Cour de sûreté de l'État en juillet 1996, au terme de procès iniques.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion/ fax / télex** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- reconnaissez la gravité du crime dont Yoshork Dostazudi a été reconnue coupable et faites part de votre compassion pour les victimes de crimes de sang ainsi que leurs proches ;
- exhortez les autorités à commuer la condamnation à mort qui a été prononcée contre cette femme si sa peine est confirmée en appel ;
- rappelez aux autorités que la peine de mort est un châtiment dégradant pour toutes les personnes impliquées dans son application.

### APPELS À :

#### Chef de l'État :

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Highness the Amir  
P.O. Box 555  
The Amiri Court, Rifa'a Palace  
Bahreïn

**Fax** : +973 668884 (L'obtention de cette ligne de fax peut s'avérer difficile.)

**Formule d'appel** : *Your Highness / Votre Altesse,*

#### Premier ministre :

His Excellency  
Shaikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister

PO Box 1000,  
Manama, Bahreïn

**Télégrammes** : Prime Minister, Manama, Bahreïn

Télex : 9336 PROM BN ou 7889 PMPO BN

**Fax** : + 973 533033 ou + 973 532839

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,*

Ministre de la Justice :

His Excellency  
Shaikh 'Abdullah bin Khalid Al Khalifa  
Minister of Justice and Islamic Affairs

Ministry of Justice and Islamic Affairs

PO Box 450

Manama, Bahreïn

**Fax** : + 973 532 984

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES** aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*